

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Nous sommes déterminés à participer à l'évolution fondamentale de l'Investissement Socialement Responsable actuellement en cours. La prise en compte des enjeux de développement durable se généralise au sein de l'industrie de la gestion d'actifs, avec une intégration croissante des critères ESG aux stratégies d'investissement. Il aura fallu une vingtaine d'années pour atteindre cet objectif. Il faut maintenant aller plus loin et plus vite face à l'urgence du réchauffement climatique et de la cohésion sociale.

C'est le défi que doit relever la démarche d'investissement à impact, visant à s'engager de manière plus précise, plus quantifiée, plus ciblée. Les entreprises verront leurs normes comptables évoluer, les incitant à publier des données RSE pertinentes et éviter le « greenwashing ». Ainsi, l'objectif des entreprises ne sera plus la simple maximisation du profit mais « la maximisation du profit avec le maximum d'impact ». Les gestionnaires d'actifs devront communiquer sur des objectifs précis (trajectoire 2 degrés des portefeuilles, mesures du progrès de la cohésion sociale ...), et s'engager davantage auprès des entreprises à travers les résolutions et les votes en assemblée.

BFT IM est déterminé à participer à cette évolution fondamentale de l'investissement responsable. Les équipes de BFT IM se mobilisent ainsi autour du thème « Investir en France », avec une recherche de performance ESG et d'impact sur l'univers des entreprises françaises. Il s'agit pour BFT IM d'être un acteur du financement durable de notre économie, pour le compte de nos clients investisseurs. Fidèle à la raison d'être de notre groupe, nous cherchons ainsi « à agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».



GILLES GUEZ - CFA
Directeur général

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI SE RENFORCE AU FIL DES ANS.

- 2023** • Lancement de BFT France Obligations Durables ISR, qui investit dans des obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable
- 2022** • Adhésion à la coalition Transition Juste de l'Institut de la Finance Durable
- 2021** • Lancement de BFT France Emploi ISR, premier fonds à impact social de notre gamme
- 2020** • BFT IM publie sa Charte de Développement Durable
- 2019** • Le processus de gestion intègre le risque de controverse
- 2018** • Les encours sous gestion ISR atteignent 5 milliards d'Euros (soit 20% des encours de gestion)
- 2017** • Lancement de BFT Crédit Opportunités ISR
• BFT France Futur interroge ses émetteurs sur l'emploi local
• BFT crée des comités de direction ISR et RSE
- 2015** • Transformation de la SICAV BFT Sequin en BFT Sequin ISR
- 2014** • Lancement d'un questionnaire clients sur leurs attentes en matière d'investissement responsable
- 2012** • BFT Convertibles devient BFT Convertibles ISR
- 2006** • Signature des PRI par le Groupe Amundi
- 2005** • Implémentation du code de transparence de l'AFG
- 2003** • BFT se dote d'un comité éthique et publie une Lettre Éthique
- 2000** • Création de la Sicav Génération Éthique



Un engagement historique en faveur du développement durable

Filiale d'Amundi, nous associons la réactivité d'une entreprise à taille humaine à la signature d'un grand groupe, le Crédit Agricole.

Depuis plus de 30 ans, la performance de nos solutions d'investissement, associée à une gestion rigoureuse des risques, constitue notre mission. Comme gestionnaire d'actifs responsable, nous avons aussi un rôle à jouer dans la transition écologique et la cohésion sociale, pour « redonner un sens au rendement ».

Pionnière avec la création en 2000 de la SICAV Génération Éthique, notre stratégie de développement durable s'est renforcée au fil des ans.

Au 31 décembre 2022, nous gérons plus de 23 Mrds € selon une approche d'Investissement Socialement Responsable reconnue par le label d'État ISR. Nous affichons l'ambition de faire du thème « Investir en France » avec une recherche de performance ESG et d'impact le cœur de notre offre moyen-long terme.

Une gouvernance et des moyens dédiés

Notre conseil d'administration et notre comité exécutif sont engagés. Supervisés par un comité de développement durable, l'ISR (« investissement socialement responsable ») et la RSE (« responsabilité sociale de l'entreprise ») de BFT reposent sur des principes communs, et s'insèrent dans la gouvernance du groupe Amundi.

BFT IM s'appuie sur les ressources dédiées du Groupe Amundi : 25 analystes ESG, 8 analystes quantitatifs et 8 spécialistes dédiés à la politique de vote et d'engagement.

Une démarche robuste d'Investissement Responsable

Une analyse extra-financière de chaque émetteur

Une notation extra-financière interne « Best-in-class »

La notation extra-financière évalue la capacité d'une entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique.

La méthodologie d'analyse « Best-in-class » d'Amundi repose sur 38 critères dont 17 communs à l'ensemble des secteurs, et 21 critères spécifiques aux enjeux du secteur.

Chaque émetteur est noté (de « A » - meilleure note - à « G ») selon 3 dimensions :

- E : Dimension Environnementale
- S : Dimension Sociale
- G : Dimension Gouvernance

Plus de 18 000 émetteurs sont notés par Amundi à fin décembre 2022.

Cette note est disponible en temps réel dans les outils de gestion avec des indicateurs complémentaires (Indicateurs de controverses, mesures de l'empreinte carbone, score climat...).

Des exclusions normatives et ciblées dans l'ensemble de nos fonds

Les entreprises contrevenant aux 10 principes du Pacte Mondial⁽¹⁾ ou impliquées dans des activités prosrites par le cadre international (ex : mines antipersonnel) sont exclues de tous les portefeuilles.

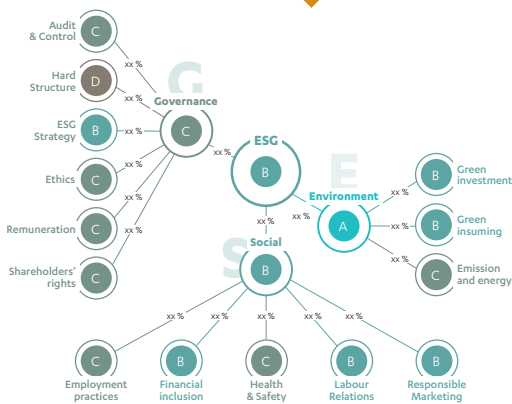
Nous mettons en oeuvre également des politiques d'exclusions sectorielles ciblées conformément à la politique d'exclusion d'Amundi⁽²⁾ :

- Sur le charbon thermique : extraction et production d'électricité
- Sur l'industrie du tabac avec notamment la signature du Tobacco-Free Finance Pledge
- Sur les hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux)
- Sur le secteur des armes nucléaires.

Une surveillance des cas « critiques »

La gestion des controverses est pilotée mensuellement et de façon ad-hoc (émergence de controverses, alerte) au sein du Comité de Développement Durable, en s'appuyant sur les analyses du Comité d'Investissement et du Comité Risques, et a pour objectifs : d'identifier les controverses montantes, de suivre l'évolution de controverses identifiées, de prendre les mesures en fonction du degré de gravité.

DÉCOMPOSITION D'UNE NOTE ESG



Des objectifs de performance ESG avec une attention particulière sur le climat

Des objectifs d'intégration ESG sur tous nos fonds ouverts

Nos fonds ouverts gérés de façon active ont pour objectif d'avoir une notation ESG meilleure que celle de leur indice de référence ou de leur univers d'investissement.

Au 31 décembre 2022, 100 % de nos encours en fonds ouverts (hors fonds à échéance) ont atteint cet objectif*.

Le label d'Etat ISR

Le label d'Etat ISR est un repère important pour nos clients souhaitant contribuer à une économie plus durable. Il vise à permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds mettant en oeuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Au 31 décembre 2022, 10 fonds de BFT IM détiennent le Label ISR.

Ces fonds font l'objet d'un reporting mensuel selon quatre critères principaux :

- Émissions carbone,
- Mixité des managers,
- Indépendance du conseil d'administration,
- Travail décent et liberté d'expression.

Des objectifs en termes de réduction de l'empreinte carbone

Lutter contre les changements climatiques étant l'enjeu majeur du siècle, nous avons traduit l'Objectif

de Développement Durable des Nations Unies (ODD 13) en contrainte de gestion.

Tous nos fonds ouverts gérés de façon active ont pour objectif d'avoir des émissions de CO₂ inférieures à celles de leur benchmark ou univers d'investissement.

RÉSUMÉ DU SOCLE ESG COMMUN

Analyse ESG :

- Analyse ESG de l'émetteur en amont et pendant la durée de l'investissement ;
- Exclusion de valeurs (notées G) ou politiques sectorielles ciblées (charbon, tabac...);
- Signalement systématique des notes faibles (< D sur chacun des piliers ESG) en Comité d'Investissement et Comité Risques ;
- Analyse du risque de réputation à travers le suivi des controverses

Performance ESG :

- Un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement ou du benchmark ;
- Une empreinte carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement et/ou du benchmark de nos fonds ;
- Une démarche de labellisation ISR.

(1) UN Global Compact : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption."

(2) Politique d'investissement responsable 2022 du Groupe Amundi disponible sur le site internet de BFT: <https://www.bft-im.fr>

*Tous les fonds ouverts gérés activement par BFT IM auxquels une méthodologie de notation ESG peut être appliquée, en décembre 2022.

Un thème « Investir en France » selon des approches responsables et à impact

Cette gamme vise à permettre à nos clients d'agir pour un financement durable et responsable de l'économie française selon des approches investissement responsable et recherche d'impact, en s'appuyant notamment sur les labels ISR et Relance.



Financer les PME françaises, avec une approche climat

BFT IM entend redonner du sens à l'épargne pour un financement responsable et durable de l'économie française.

Notre fonds **BFT France Futur ISR**, détenteur du label **Relance**, cible les petites et moyennes entreprises (PME) françaises cotées en Bourse, et sur opportunité des entreprises de grandes capitalisations. Sa philosophie d'investissement est d'identifier, au sein du tissu économique et industriel français, les sociétés innovantes, leaders sur des expertises de niches, qui bénéficient d'un avantage concurrentiel fort en vue d'investir sur le long terme.

La stratégie de gestion intègre également des **critères ESG** et le fonds est labellisé **ISR**.

Le fonds affiche de plus un **objectif climat** : BFT France Futur ISR sélectionne les entreprises avec la recherche permanente d'une réduction de l'empreinte carbone (exprimée en tonnes par millions d'euro investis) du portefeuille de 30 % par rapport à son indice de référence France CAC Mid & Small (dividendes nets réinvestis).

Investir avec Impact sur l'emploi en France

La finance à impact représente une nouvelle étape importante dans l'évolution de l'investissement responsable. Ses principes fondateurs sont l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité des impacts sociaux ou environnementaux générés, en plus d'un rendement financier.

Nous avons lancé en 2021 le fonds **BFT France Emploi ISR**, qui cherche à combiner recherche de performance et **impact indirect sur l'emploi**, dans le cadre d'une démarche d'Investissement Socialement Responsable. Ce fonds a obtenu le **Label ISR**.

Il sélectionne ainsi des actions d'entreprises françaises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France. L'équipe de gestion s'appuie sur une notation emploi fondée sur les politiques de l'entreprise en matière d'emploi, notamment des jeunes, des seniors et des personnes en situation de handicap, en collaboration avec l'agence de notation Humpact. Elle veille également à la mesurabilité des résultats, et mène des actions d'engagement avec des entreprises sur leurs politiques emploi.

Notre politique de vote et d'engagement

Le dialogue et la proximité avec les entreprises font partie de notre ADN. Sur l'univers des entreprises françaises, nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprises et les enjeux extra-financiers sont au cœur des discussions.



Un vote aux assemblées générales

Nous exerçons systématiquement nos droits de vote aux assemblées générales des entreprises investies, en nous appuyant sur l'équipe Corporate Gouvernance d'Amundi. Notre politique de vote et notre rapport de vote sont publiés sur notre site internet⁽³⁾.

En 2022, BFT a voté à 565 assemblées et 78% d'entre elles comportaient au moins un vote d'opposition aux résolutions.

En 2022, deux enjeux ESG sont restés prioritaires dans le dialogue actionnarial : la transition énergétique et la cohésion sociale. Ces deux sujets représentent des risques systémiques pour les entreprises, ainsi que des opportunités pour celles qui souhaitent les intégrer de manière positive.

Un dialogue nourri comme source de progrès

BFT mène des campagnes d'engagement spécifiques.

Notre démarche de dialogue est positive : nous avons à cœur de valoriser les entreprises qui s'engagent à mettre en place de meilleures démarches de RSE.

Avec BFT France Futur ISR, nous avons, initié en 2017, une politique de dialogue renforcée sur le thème de l'emploi dans l'univers des petites capitalisations françaises. Elle s'est concrétisée par une campagne d'engagement sur les conditions de travail dans les EHPAD et chez les téléopérateurs en 2021.

BFT France Emploi ISR a inscrit dans son processus de gestion une campagne d'engagement annuel sur l'emploi. La première campagne d'engagement a pour thématique l'emploi des jeunes.

Une politique RSE en cohérence avec nos principes de gestion durable

Notre politique de progrès s'articule autour de 3 axes :

Le Respect du client

Nous accordons une grande importance à la relation de confiance que nous développons avec nos clients. Un programme centré autour du respect du client a été bâti pour sensibiliser et former les collaborateurs à la conformité.

Nous sensibilisons également l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la transition climatique et sociale, à travers un cycle de formation sur le thème de l'ISR et des sessions de sensibilisation sur la réglementation, les méthodologies ESG...

Le Respect de la planète

Le respect de la planète est l'axe de travail mis en place dès 2009, avant les Accords de Paris sur la stratégie environnementale du Crédit Agricole et par extension la nôtre.

Depuis 2010, Amundi réalise un Bilan Carbone® sur l'ensemble de son périmètre dont BFT IM fait partie. Dans le cadre de son plan d'action ESG 2022-2025, Amundi vise une réduction de 30% de ses émissions de gaz à effet de serre par employé sur les « scope » 1 et 2 ainsi que sur les déplacements professionnels.

Le Respect des collaborateurs

Favoriser le développement des talents et permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même est l'un des axes clé de notre engagement employeur.

Dans une approche participative, les collaborateurs participent à l'élaboration et au pilotage de la stratégie à travers des comités de direction stratégiques.

ACTIONS DE MÉCÉNAT ET PARTAGE

Nous reversons 5% des frais de gestion financiers fixes perçus sur le fonds BFT France Emploi ISR à plusieurs associations qui œuvrent en faveur de l'emploi.



Expertise	Nom	Classe d'actifs	Forme juridique	SFDR catégorie ESG	Labels
Monétaire	BFT Aureus ISR	Monétaire	FCP	Article 8	
	BFT Monétaire Court Terme ISR	Monétaire court terme	SICAV	Article 8	
Obligataire Crédit Euro	BFT Crédit 6 Mois ISR	Obligataire d'entreprises	FCP	Article 8	
	BFT Crédit 12 Mois ISR	Obligataire d'entreprises	FCP	Article 8	
	BFT Crédit Opportunités ISR	Obligataire d'entreprises	FCP	Article 8	
	BFT Crédit Opportunités Plus ISR	Obligataire d'entreprises	FCP	Article 8	
Obligataire à échéance	BFT Sélection Rendement 2027 Réduction Carbone	Obligataire d'entreprises	FCP	Article 8	
Actions françaises et européennes	BFT France Futur ISR	Actions France petites et moyennes capitalisations	SICAV	Article 8	
	BFT France Emploi ISR	Actions France grandes capitalisations	FCP	Article 8	
	BFT Euro Futur ISR	Actions Euro petites et moyennes capitalisations	FCP	Article 8	
	BFT Partners - Via Equity Europe SRI	Actions Européennes grandes capitalisations	SICAV	Article 8	
	BFT France Equilibre ISR	Multi-asset Actions France Small et Mid CAP Obligations privées Obligation état Français	FCP	Article 8	

Vos contacts



Julie Fardoux

Responsable de la stratégie ESG

Tél. : 33 (0)1 76 33 02 57
julie.fardoux@bft-im.com



Antoinette Flachaire de Roustan

Directrice des opérations

Tél. : 33 (0)1 76 33 16 79
antoinette.flachairederoustan@bft-im.com



Jean-Marc Navarre

Directeur du développement

Tél. : 33 (0)1 76 33 71 03
jean-marc.navarre@bft-im.com



BFT IM,
société anonyme au capital de 1 600 000 euros
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 98026
Siège social : 91-93 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

Retrouvez l'ensemble des éléments de notre engagement en faveur
de l'Investissement Responsable sur notre site internet.

www.bft-im.fr
[@linkedin.com/company/bft-im](https://www.linkedin.com/company/bft-im)

Ceci est une communication publicitaire. Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenues à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. BFT Investment Managers n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable de BFT IM, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à BFT IM ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933.

Ce document utilise la certification papier FSC® garantissant une gestion durable des forêts et a été imprimé par un professionnel ayant obtenu le label Imprim'Vert. L'impression d'images multicolores est faite à l'encre végétale.